

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/31

**Portant sur la demande d'achat du bien de section situé au village du Bost
cadastrée AP81 d'une surface de 190m2**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 9
- Présents : 8	- Pour : 9
- Représentés : 1	- Contre : 0
- Votants : 9	- Abstention : 0

Date de la convocation : 19/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-six du mois de septembre, à 19h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie

Absents : -

Excusés : Fonty Eric

Pouvoirs : MOREIRA CARNEIRO Emilie à MUNNE Sylvie

Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

Monsieur donne lecture au conseil municipal a été destinataire d'un courrier en date du 9 septembre 2024 de Monsieur Jean-Luc et madame Christine GASNE résidant 7 le Bost à Néoux. Ils souhaitent faire l'acquisition du bien de section du Bost cadastrée AP81 d'une surface de 190m2,

Cette parcelle est enclavée dans la parcelle AP82 appartenant à Monsieur et Madame Gasne. Ces derniers souhaitent acquérir la parcelle AP81 pour faciliter l'entretien de leur parcelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le principe de vendre la parcelle AP81 appartenant aux sectionnaires du Bost au prix de 0.50€ du mètre carré
- Autorise le maire à convoquer les électeurs de la section du Bost afin qu'ils se prononcent sur cette vente.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie Conforme

Pour le Maire, le premier adjoint
Guy LANNEAU



Transmis le 07/10/2024
Affiché le 07/10/2024